

Industrie et artisanat

Par la signature de cette charte, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour faire respecter les règles de sécurité, afin de préserver la vie et la santé des travailleurs.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

Direction et encadrement

Planification

- Déjà lors de la planification et de l'attribution des travaux, j'informe les intervenants des risques identifiés.
- Je définis les mesures techniques et organisationnelles qui permettront d'effectuer les travaux en toute sécurité.
- En tant que planificateur et chef de projet, je dis STOP, si je constate qu'une règle vitale n'est pas respectée.

Conduite

- Je suis responsable de la sécurité et de la protection de la santé au travail.
- J'instruis les collaborateurs et je fais respecter les règles de sécurité. Je fournis les équipements de protection individuelle nécessaires.
- Si je constate qu'une règle vitale n'est pas respectée, je dis STOP et je fais rétablir les conditions de sécurité requises.

Collaborateur

Au travail

- Je suis coresponsable de la sécurité et de la protection de la santé au travail. Je respecte les règles de sécurité.
- Si je constate qu'une règle vitale n'est pas respectée, je dis STOP et j'informe mes collègues et supérieurs.
- Je participe au rétablissement des conditions de sécurité requises et je reprends le travail lorsque le danger a été écarté.